

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Délibération N° 038-2022

**LOCATION LOGEMENT
IMPASSE DE
PISSEVACHE**

L'an deux mil vingt deux le trente du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 23 juin 2022

Présents :

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS,
MANCI, ORLIANGES, RHODES
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE,
NOEL, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

Mme POUGET (procuration à M. ORLIANGES)
MM MAZEAUD (procuration à M. COLBORATI), VILLETTE

Secrétaire de Séance : M. CHAMBRAS Jean-Luc

M. Le maire informe le conseil municipal que suite au décès de Mme Pouget, locataire de la maison située 1 impasse de Pissevache, le logement est libre. Il propose de fixer un nouveau loyer pour ce logement, 250€.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Fixe le loyer de la maison située 1 impasse de Pissevache à 250€ mensuel
- Autorise M. le maire à procéder à la location de ce logement
- Charge M. le maire de signer tout bail et document se rapportant à la location de ce logement

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**